

Une insertion professionnelle des 16-29 ans très hétérogène, mais toujours fortement liée au diplôme

Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes • n° 157 • Décembre 2022



En 2017, 1 305 800 jeunes de 16 à 29 ans vivent en Auvergne-Rhône-Alpes. La majorité d'entre eux sont actifs, en emploi ou au chômage. Les autres sont inactifs, principalement en études.

Les premiers emplois significatifs (d'une durée minimale de six mois) sont très différents entre les 16 à 29 ans et leurs aînés, tant sur la forme d'emploi que sur le secteur d'activité. Les jeunes sont deux fois moins souvent en CDI et travaillent plus fréquemment dans le commerce, le transport et l'hébergement-restauration.

Les caractéristiques des emplois de début de carrière sont hétérogènes et fortement liées au niveau de diplôme et à l'âge. L'apprentissage est la première forme d'emploi pour les 16 à 19 ans. Après 20 ans, un peu plus de quatre jeunes sur dix commencent leur carrière professionnelle par un CDD. Trois ans après l'obtention du premier emploi significatif, les conditions d'emploi évoluent considérablement. Sans être majoritaire, le CDI devient le contrat de travail le plus répandu, et moins d'un quart des jeunes n'est plus en emploi salarié, la plupart étant au chômage ou inactifs.

En partenariat avec :



Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

Depuis la montée du chômage au début des années 70, les pouvoirs publics mettent en place des politiques favorisant l'insertion des jeunes sur le marché du travail ► **mot du partenaire**. Les dispositifs sont multiples : accompagnement spécifique, formation, emploi aidé. Leur existence se traduit par des conditions d'emploi très variables et des durées de contrat souvent courtes. L'identification des premiers emplois dits « significatifs » permet, dans cette étude, d'observer et de comprendre plus précisément les trajectoires des jeunes sur trois ans et les déterminants de l'accès à l'emploi.

Dans la région, 44 % des 16-29 ans sont en emploi et 39 % sont exclusivement en formation

Le niveau de diplôme obtenu joue un rôle essentiel dans l'insertion professionnelle des 16 à 29 ans. Il détermine le plus souvent les emplois exercés par la suite. L'allongement de la scolarité et l'ouverture plus large de l'enseignement supérieur

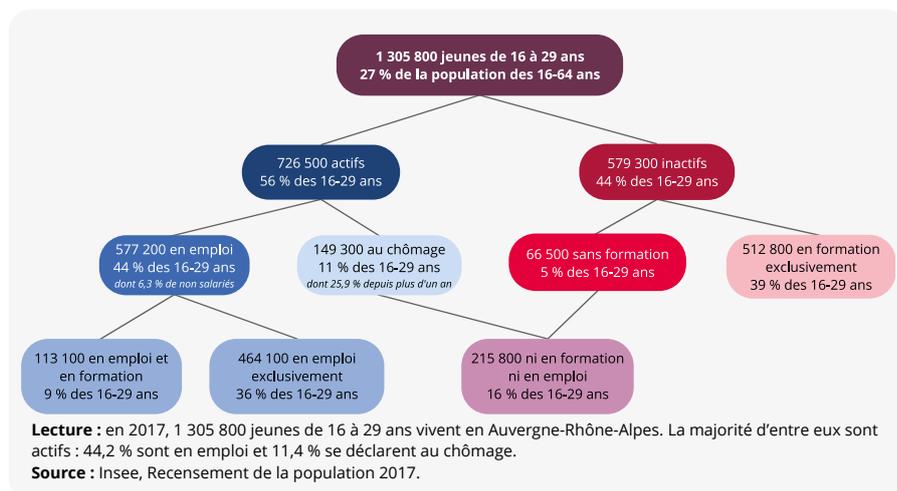
depuis le début des années 80 a entraîné une augmentation du nombre de jeunes de 16 à 29 ans en étude. En Auvergne-Rhône-Alpes, 39 % d'entre eux sont en formation en 2017 ► **figure 1**, alors qu'ils ne représentaient que 29 % des effectifs de cette même tranche d'âge au début des années 1980. Ils sont beaucoup moins souvent en emploi que la population âgée de 30 à 64 ans (44 % contre 76 %) et ce, même si certains jeunes sont à la fois en emploi et en formation (9 %). Enfin, environ 17 % des jeunes âgés de 16 à 29 ans ne sont ni en emploi ni en formation. Parmi eux, 12 % se déclarent au chômage et 5 % ne se retrouvent dans aucune autre catégorie (ni en emploi, ni en formation, ni au chômage).

Par rapport au niveau national, les 16 à 29 ans d'Auvergne-Rhône-Alpes sont légèrement mieux insérés sur le marché de l'emploi. La part des jeunes en emploi est un peu supérieure à celle de France métropolitaine (+ 2 points) tandis que la part des jeunes ni en emploi, ni en formation est, elle, plus faible (- 3 points).

Une part en CDI plus de deux fois plus faible chez les jeunes en premier emploi significatif

La période d'insertion des primo-entrants sur le marché de l'emploi est le plus souvent caractérisée par de l'instabilité et une forte mobilité. Aussi, la suite de l'étude s'attache

► 1. Répartition des 16-29 ans selon leur situation vis-à-vis de l'emploi en Auvergne-Rhône-Alpes en 2017



à décrire la situation des 16 à 29 ans ayant obtenu leur **premier emploi significatif**, d'une durée minimale de six mois entre 2010 et 2012, et d'observer leur trajectoire dans les trois années qui ont suivi. Au moins 75 % des salariés de 16 à 29 ans exercent un emploi que l'on peut qualifier de significatif.

Les formes d'emploi qu'ils exercent diffèrent grandement de celles des 30 à 64 ans exerçant un emploi significatif. Seulement 28 % des jeunes occupent un emploi en contrat à durée indéterminée (CDI), contre 68 % de leurs aînés. Les 16 à 29 ans occupent, en revanche, plus d'**emplois à durée limitée**. La part de contrat à durée déterminée (CDD) est beaucoup plus importante (37 % contre 7 % chez les 30-64 ans), comme l'est aussi la part d'emplois en apprentissage (17 %), non éligible aux plus de 25 ans. Chez les 16 à 29 ans, l'intérim (8 %) et les contrats aidés (3 %) sont également bien plus fréquents que chez les 30-64 ans (2 % et 1 % respectivement).

L'accès aux catégories socioprofessionnelles supérieures s'avère également plus limité ► **figure 2**. Les jeunes en premier emploi significatif sont beaucoup moins souvent cadres et professions intellectuelles supérieures (8 % contre 17 %) ou professions intermédiaires (20 % contre 25 %). À l'inverse, ils sont plus couramment employés (45 %, contre 31 % des 30 à 64 ans).

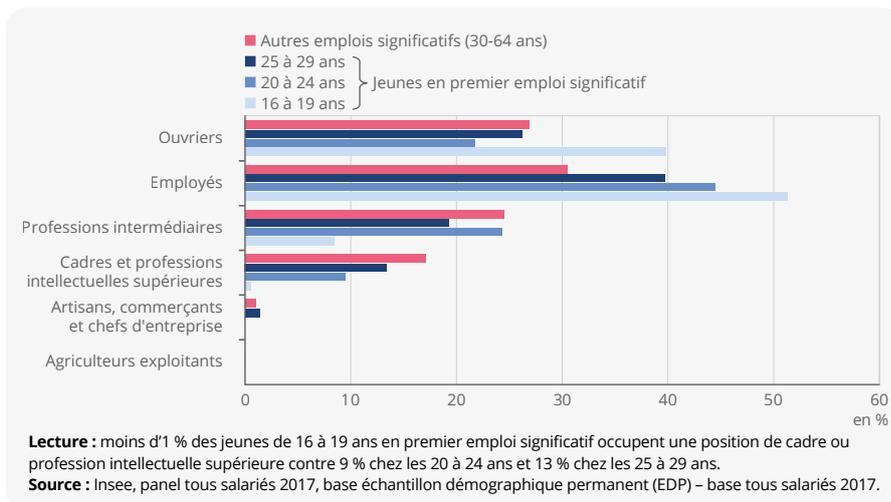
Enfin, les jeunes exercent davantage dans des secteurs d'activité spécifiques : près d'un sur deux travaille dans les « activités spécialisées, services administratifs et de soutien » et le « commerce, transport, hébergement et restauration ». Ils sont en revanche moins nombreux dans le secteur « administration publique, enseignement, santé et action sociale » ainsi que dans les secteurs industriels.

Des emplois très différents selon l'âge, en lien avec le niveau de diplôme

La population des 16 à 29 ans en premier emploi significatif est très hétérogène. Les plus jeunes n'ont pas ou peu de diplômes, tandis que d'autres, plus âgés, accèdent à l'emploi après des études supérieures plus ou moins longues. Les jeunes pas ou peu diplômés sont trois fois plus nombreux en contrats d'intérim, d'apprentissage ou en contrats aidés. La durée d'étude nécessaire pour l'obtention de certains diplômes et le caractère déterminant du niveau d'études sur le type d'emploi occupé par la suite, entraînent de très fortes différences sur les caractéristiques des emplois exercés en fonction de l'âge d'obtention du premier emploi significatif.

Pour les 16 à 19 ans, l'apprentissage est de loin la première forme d'emploi significatif

► 2. Répartition des jeunes en premier emploi significatif et des autres salariés de 30 à 64 ans en emploi significatif par catégorie socioprofessionnelle, en Auvergne-Rhône-Alpes



(44 %). Cette part est très largement supérieure à celle observée chez les 20 à 24 ans (7 %) et chez les 25 à 29 ans (moins d'1 %). Cette forte surreprésentation chez les plus jeunes s'explique d'une part par la possibilité d'exercer cette forme d'emploi dès 16 ans et, d'autre part, par la nature spécifique de cette formation qui amène à l'obtention d'un diplôme en parallèle de l'exercice d'un emploi. La réforme de 2018, postérieure aux données analysées ici, s'accompagne toutefois d'une forte hausse du niveau de diplôme et de l'âge des apprentis ► **encadré**.

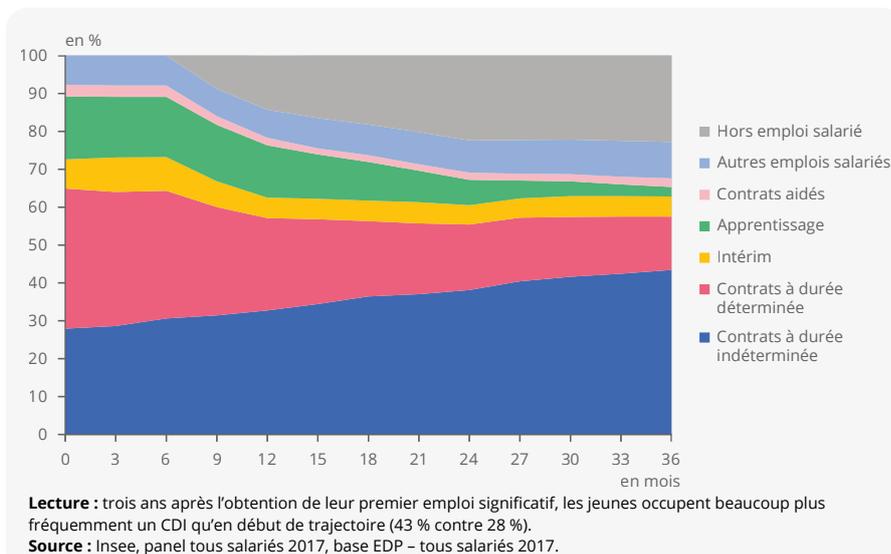
Après 20 ans, le CDD prédomine. Ce contrat représente 42 % des emplois chez les 20-24 ans et 39 % chez les 25-29 ans ; il ne pèse que 26 % chez les 16-19 ans. De même, la part des CDI, bien qu'inférieure à celle du CDD, est nettement plus élevée après 20 ans et augmente significativement avec l'âge : de

18 % chez les 16-19 ans, elle passe à 31 % chez les 20-24 ans et atteint 37 % chez les 25-29 ans.

La catégorie socioprofessionnelle d'un jeune dépend fortement de son niveau de diplôme. Ainsi, pour les plus jeunes, moins diplômés, la part d'ouvriers et d'employés est nettement plus élevée (neuf sur dix chez les 16-19 ans contre environ les deux tiers chez les 20-29 ans). Après 20 ans, les jeunes occupant un premier emploi significatif de cadre et profession intellectuelle supérieure ou exerçant une profession intermédiaire sont largement plus nombreux (10 % et 23 % respectivement).

Les secteurs d'activité dans lesquels les jeunes débutent sont également liés à leur niveau de formation. Les plus jeunes, entre 16 et 19 ans, sont plus représentés dans les secteurs du « commerce, transport, hébergement, restauration »

► 3. Évolution de la part des jeunes en premier emploi significatif selon leur forme d'emploi durant les trois premières années de leur trajectoire professionnelle en Auvergne-Rhône-Alpes



et de la construction. Les plus âgés, entre 20 et 29 ans, qui sont aussi les plus diplômés, sont deux fois plus présents dans les secteurs « administration publique, enseignement, santé et action sociale », « activités spécialisées, services administratifs et de soutien » et « information et communication ».

23 % des jeunes ne sont plus salariés trois ans après le début de leur premier emploi significatif

Au cours des trois premières années suivant l'obtention du premier emploi significatif, le type de contrat de ces jeunes évolue très fortement. Ainsi, 23 % des jeunes de 16 à 29 ans ne sont plus salariés trois ans plus tard ► **figure 3**. Ils sont soit au chômage, soit en inactivité (reprise de formation, personne au foyer), soit plus rarement en emploi non salarié. Après trois ans, le CDI devient le type de contrat le plus fréquent, passant de 28 % à 43 %. Tous les autres diminuent : les CDD passent de 37 % à 14 %, et l'intérim de 8 % à 5 %.

Trois ans après le premier emploi significatif, la forme d'emploi occupée reste toutefois très dépendante de celle exercée en début de trajectoire. Ainsi, parmi les jeunes ayant commencé par un CDI, 64 % le sont encore, soit une part de CDI significativement plus élevée que pour ceux ayant débuté en CDD (43 %), en intérim (38 %) ou en apprentissage (29 %). En fin de trajectoire, elle est la plus faible (seulement 17 %) pour les jeunes dont le premier emploi significatif était un contrat aidé. C'est également parmi ces derniers que la part des jeunes hors emplois salariés est la plus haute à l'issue des trois premières années (33 %). Pour autant, 58 % des 16 à 29 ans ayant commencé par un contrat aidé se trouvent trois ans plus tard avec un autre type de contrat de travail (CDD, CDI, intérim, apprentissage).

Des trajectoires professionnelles individuelles très fortement conditionnées par le niveau de diplôme

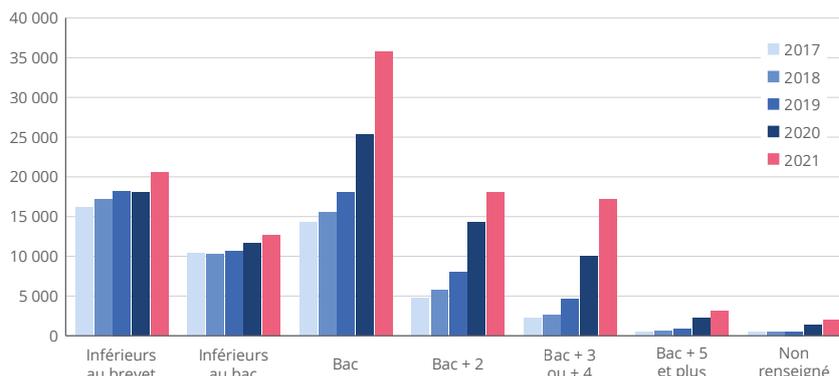
Si le niveau de diplôme influence fortement le premier emploi significatif, il conserve également un effet dans la suite du parcours professionnel. Au bout des trois premières années, la part de CDI reste nettement corrélée au diplôme ► **figure 4**. Celle-ci augmente globalement et reste plus forte chez les plus diplômés. Elle est d'environ + 21 points chez les diplômés du supérieur, + 15 points chez les diplômés du baccalauréat et + 11 points pour les diplômés d'un CAP/BEP. A contrario, pour les pas ou peu diplômés, une baisse d'environ un point est observée sur cette même période.

► Encadré - L'apprentissage depuis la réforme de 2018 en Auvergne-Rhône-Alpes

La loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel a profondément transformé le champ de l'apprentissage. Elle permet à l'ensemble des organismes de formation de dispenser des formations en apprentissage et élargit la possibilité d'y entrer jusqu'à 29 ans révolus au lieu de 25 ans. Fin 2021, Auvergne-Rhône-Alpes comptait 109 329 contrats signés soit une augmentation de 124 % en cinq ans, supérieure au niveau national (+ 116 %).

Le niveau de diplôme des apprentis s'élève. Jusqu'en 2018, à l'entrée en apprentissage, les signataires possédant un diplôme en dessous du baccalauréat étaient proportionnellement les plus nombreux. Parmi eux, un tiers avait un niveau inférieur au brevet des collèges ► **figure**. Depuis 2020, les bacheliers sont les plus nombreux (31 %). En 2021, les baccalauréats et plus représentent 69 % des contrats d'apprentissage. La part des apprentis préparant un diplôme supérieur au bac est passée entre 2017 et 2021 de 34 % à 60 %.

► Contrats d'apprentissage en Auvergne-Rhône-Alpes selon le niveau de diplôme d'entrée



Champ : Auvergne-Rhône-Alpes.

Source : Dares, Système d'information sur l'apprentissage (SIA), données contrats d'apprentissage - stock, traitements SESE-DREETS Auvergne-Rhône-Alpes - chiffres au 1^{er} septembre 2022.

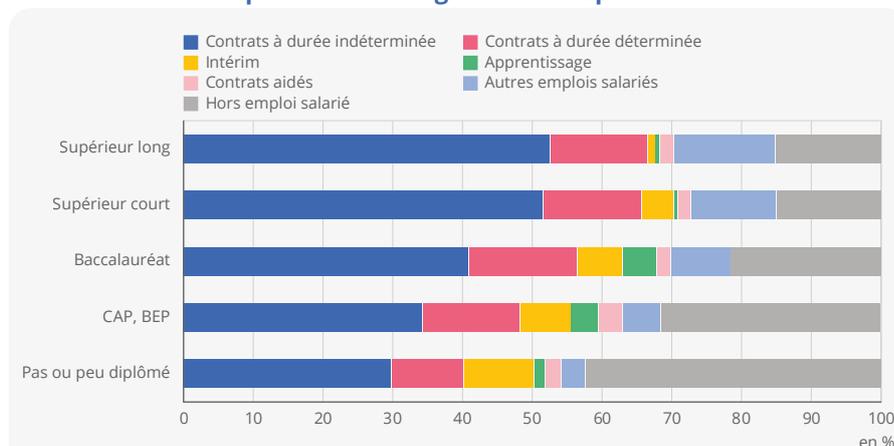
Avant d'entrer en apprentissage, les futurs apprentis sont principalement en études (scolaires et étudiants). En 2017, parmi l'ensemble des contractuels, 48 % étaient inscrits dans un établissement scolaire et 14 % étaient en études supérieures. En 2021, la part des scolaires diminue de 17 points mais celle des étudiants augmente de neuf points. Si la majorité étudie, un quart des contrats signés le sont par des personnes déjà en apprentissage.

Conséquence de l'élargissement de l'apprentissage à des niveaux plus élevés, l'âge des apprentis progresse aussi : en 2017, les 15-19 ans représentaient 70 % des apprentis contre 48 % en 2021. Ainsi, pour la première fois, la tranche d'âge majoritaire des apprentis est celle des 20 ans et plus. En quatre ans, le nombre des 15-19 ans en apprentissage augmente de 1,5 fois et celui des 20-29 ans a été multiplié par quatre.

Enfin, l'apprentissage s'élargit à des formations qui sont plus suivies par des jeunes femmes. Si en 2021, les apprentis restent majoritairement des hommes avec 66 500 contractuels, soit 61 % du total, cette part baisse de neuf points par rapport à 2017. Dans le même temps, le nombre de contrats a augmenté de façon nettement plus spectaculaire pour les femmes (+ 194 % contre + 94 % pour les hommes).

Martial SEON - DREETS Auvergne-Rhône-Alpes

► 4. Situation après trois ans de trajectoire professionnelle en fonction du niveau de diplôme en Auvergne-Rhône-Alpes



Lecture : trois ans après l'obtention de leur premier emploi significatif, 53 % des jeunes diplômés du supérieur long occupent un CDI contre 30 % chez ceux pas ou peu diplômés.

Source : Insee, panel tous salariés 2017, base EDP - tous salariés 2017.

En fin de trajectoire, plus d'un jeune sur deux (53 %) diplômé du **supérieur long** relève d'un CDI. Chez les pas ou peu diplômés, cette même part, d'environ 30 %, reste inférieure à celle des diplômés du supérieur long en début de trajectoire (32 %). Entre ces deux extrêmes, les diplômés d'un CAP/BEP (34 %), du baccalauréat (41 %) et les diplômés du supérieur court (51 %), sont dans des situations intermédiaires.

En complément de cette augmentation du poids du CDI sur trois ans, la proportion des CDD diminue pour tous les niveaux de diplôme. L'évolution reste, là aussi, très contrastée avec une baisse beaucoup plus marquée chez les diplômés du supérieur (respectivement - 32 points et - 26 points

pour les diplômés du **supérieur court** et long, inférieure à 21 points pour les autres. Au bout des trois premières années, environ 14 % des jeunes sont en CDD. La part est cependant plus faible pour les pas ou peu diplômés (autour de 10 %) en raison d'une sortie importante du salariat. En effet, la part des jeunes n'étant plus salariés est très élevée chez les pas ou peu diplômés (42 %), et décroît selon le niveau de diplôme : 32 % pour les diplômés d'un CAP/BEP, 22 % pour les titulaires d'un baccalauréat et 15 % pour les diplômés du supérieur.

Parmi eux, une part importante est au chômage. L'analyse des périodes de chômage indemnisé permet de mieux appréhender cette catégorie et de mieux rendre compte des fortes différences qui

subsistent selon le niveau de diplôme. Ainsi, seulement un tiers des pas ou peu diplômés n'ont connu aucune période de chômage indemnisé sur l'ensemble des trois ans, contre deux tiers pour les diplômés du supérieur long. Les titulaires d'un CAP/ BEP, d'un baccalauréat ou d'un diplôme du supérieur court se trouvent là aussi dans des positions intermédiaires (respectivement 40 %, 47 % et 58 % d'entre eux n'ont pas connu de chômage en trois ans). ●

Grégoire Gauthey, Christophe Privas (Insee)



Retrouvez plus de données en téléchargement sur www.insee.fr

► Définitions

Les données concernant le **premier emploi significatif** des jeunes ainsi que leur trajectoire professionnelle dans les trois premières années qui suivent cet emploi sont issues du panel tous salariés 2017. Dans cette étude, le premier emploi significatif des jeunes âgés de 16 à 29 ans a débuté entre 2010 et 2012. Afin de caractériser l'emploi comme significatif, un certain nombre d'hypothèses ont été retenus :

- un emploi d'au moins six mois ;
- au moins 3,06 heures par jour ;
- un salaire horaire brut d'au moins 80 % du Smic horaire brut, excepté pour les apprentis ;
- un nombre d'heures en équivalent Smic au moins égal à 3,06 fois la durée de la période d'emploi.

Dans cette étude, les **emplois à durée limitée** sont les contrats dont le terme est déterminé à l'avance. Au final, l'ensemble des formes d'emploi retenues dans cette catégorie correspondent aux CDD, à l'apprentissage, à l'intérim et aux contrats aidés.

Le **supérieur court** prend en compte les diplômes au-delà du baccalauréat jusqu'au niveau Bac + 2. Le **supérieur long** regroupe les diplômes de niveau Bac + 3 et plus.

Le concept d'âge retenu dans cette étude est celui de l'**âge atteint dans l'année** (ou encore **âge en différence de millésimes**). Il correspond à la différence entre l'année de collecte et l'année de naissance du salarié.

► Pour en savoir plus

- « Au-delà du diplôme, les caractéristiques personnelles et familiales influent sur l'insertion professionnelle des jeunes », *Insee Analyses Pays de la Loire* n° 107, novembre 2022.
- « Une insertion professionnelle des jeunes plus difficile dans la région », *Insee Analyses Hauts-de-France* n° 141, octobre 2022.
- « Une insertion professionnelle plus fragile qu'ailleurs pour les jeunes », *Insee Analyses Nouvelle Aquitaine* n° 121, juillet 2022.
- « L'insertion professionnelle des jeunes en Île-de-France : meilleure qu'en province pour les plus diplômés, moins bonne pour les détenteurs du seul bac », *Insee Analyses Île-de-France* n° 116, mai 2020.

► Le mot du partenaire

L'accès à l'emploi des jeunes est une priorité pour l'ensemble du gouvernement, et plus spécifiquement pour le ministère du Travail, du plein emploi et de l'insertion. Elle figure à ce titre dans la feuille de route que la Première ministre a adressée début septembre au ministre. Cette étude sur le premier emploi des jeunes, co-conduite par l'Insee et la DREETS, permettra de guider notre action sur les meilleurs vecteurs et outils d'accès à l'emploi. Elle conforte l'enjeu de l'obtention de compétences, par l'accès à la formation ou par la voie de l'alternance. Elle renforce également la mobilisation d'outils permettant d'acquérir une ou plusieurs expériences professionnelles, facteur facilitant l'accès à un emploi durable et de qualité. Enfin, elle éclaire sur l'attention à porter à celles et ceux qui en sont le plus éloignés, pour pouvoir les y amener, de manière progressive et accompagnée.

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS)

